REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-11

Nature : 7. Finances locales – 7.10. Divers – 7.10.1. Subventions et secours

Objet : Subventions aux associations dites de loisirs et diverses et à celle relevant du secteur du commerce au titre de l'exercice 2018

Rapporteur : M. Raymond FAVRE, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la préparation budgétaire, une enveloppe de 431 000,00 euros a été attribuée pour les subventions en faveur des associations dites de loisirs et diverses et celles relevant du secteur du commerce.

Les commissions « Sport » et « Vie associative » se sont réunies conjointement le 7 février 2018 pour examiner les 83 demandes de subventions transmises en Mairie par des associations dites de loisirs et diverses et la demande d'une association liée au commerce. Leurs membres ont ensuite été sollicités, par courriel du 9 mars 2018, à propos de 5 demandes reçues après le 7 février 2018.

Comme les années précédentes, la Commission a proposé que, sauf quelques exceptions très particulières, les associations devaient, pour être éligibles :

- avoir rempli un dossier de demande de subvention,
- ne présenter aucune activité politique, sectaire ou à finalité religieuse,
- exister depuis au moins un an,
- avoir au moins 20 % de ses adhérents qui habitent Rumilly,
- présenter un intérêt général et local.

Après examen de chaque demande de subvention, les commissions ont ainsi proposé l'attribution de 69 subventions de fonctionnement et 4 subventions de projets, telles que récapitulées dans le document joint en annexe, pour un montant total de 428 866,00 euros. Elles ont également proposé le rejet de 15 demandes émanant d'associations ne présentant pas d'intérêt local.

À l'issue de cette répartition, un crédit de 2 134,00 euros reste disponible sur l'enveloppe réservée aux associations dites de loisirs et diverses.

Par 27 voix pour – 04 abstentions (M. MORISOT – Mme LOUH, par pouvoir – M. BRUNET – M. CHEVALLIER), LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le montant des subventions au bénéfice des différentes associations dites de loisirs et diverses et celle relevant du secteur du commerce au titre de l'exercice 2018.

Associations sportives

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Aïkikaï de Rumilly	760 €	760 €	**760 €**
Albanais Seyssel judo Pays de Savoie	13 300 €	13 300 €	**13 300 €**
Albanais vertical	1 000 €	1 500 €	**1 000 €**
Amicale des sous-officiers de réserve	380 €	500 €	**380 €**
Annecy karaté - section de Rumilly	1 425 €	1 600 €	**1 425 €**
Association sportive bouliste rumillienne	850 €	850 €	**850 €**
Association sportive foot-salle de Rumilly	1 425 €	2 000 €	**1 425 €**
Auto modèle club de Rumilly	285 €	295 €	**285 €**
Avant-garde albanaise	3 000 €	4 000 €	**3 000 €**
Boxing club rumillien	2 470 €	3 000 €	**2 470 €**
Cercle d'escrime de l'Albanais	950 €	3 000 €	**950 €**
Chevaliers tireurs rumilliens	2 850 €	2 850 €	**2 850 €**
Club alpin français Rumilly Albanais	400 €	500 €	**400 €**
Club montagnard rumillien	500 €	3 000 €	**500 €**
Club sportif athlétique de Rumilly	760 €	1 500 €	**760 €**
Cyclo club rumillien	285 €	350 €	**285 €**
Danse twirl academia	950 €	1 500 €	**950 €**
Football club sportif Rumilly Albanais	80 275 €	80 275 €	**80 275 €**
Football club sportif Rumilly rugby	131 955 €	150 000 €	**131 955 €**
Handball club de Rumilly	17 100 €	18 000 €	**17 100 €**
Joyeuse pétanque rumillienne	570 €	600 €	**570 €**

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Moto club rumillien	1 140 €	3 000 €	**1 140 €**
Nautic club rumillien	3 705 €	4 900 €	**4 705 €**
Rumilly actions martiales	1 140 €	1 140 €	**1 140 €**
Rumilly basket club	20 425 €	20 425 €	**20 425 €**
Rumilly Haute-Savoie athlétisme	3 705 €	3 900 €	**3 705 €**
Tennis club rumillien	2 660 €	3 000 €	**2 660 €**
Tennis de table club de Rumilly	1 235 €	1 500 €	**1 235 €**
Trampoline sports acrobatiques Rumilly	4 275 €	7 000 €	**4 275 €**
Vélo club rumillien	6 650 €	6 650 €	**6 650 €**
Total sports	**306 425 €**	**340 895 €**	**307 425 €**

Associations sportives scolaires

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Association culturelle et sportive du groupe scolaire Démotz de la Salle	570 €	1 000 €	**570 €**
Association sportive du Collège Le Clergeon	570 €	570 €	**570 €**
Association sportive du Lycée de l'Albanais	570 €	1 000 €	**570 €**
Association sportive du Lycée professionnel Porte des Alpes	380 €	400 €	**380 €**
Total sport scolaire	**2 090 €**	**2 970 €**	**2 090 €**

Associations scolaires et parascolaires

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Association des délégués des écoles de Rumilly	160 €	220 €	**160 €**
Association des parents d'élèves indépendants de Rumilly	160 €	170 €	**160 €**
Délégués départementaux de l'éducation nationale - délégation du canton de Rumilly	170 €	170 €	**160 €**
Sou des écoles laïques de Rumilly	826 €	1 250 €	**826 €**
Total scolaire	**1 316 €**	**1 810 €**	**1 306 €**

Associations liées à la jeunesse

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Maison des lycéens du lycée de l'Albanais	pas de demande	150 €	**100 €**
Scouts et guides de France - groupe Notre Dame de l'Aumône	760 €	800 €	**760 €**
Total jeunesse	**760 €**	**800 €**	**860 €**

Associations culturelles

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Amis du vieux Rumilly et de l'Albanais	427 €	500 €	**427 €**
Carré d'art	437 €	440 €	**437 €**
Les Gars de la rampe	1 188 €	1 190 €	**1 188 €**
Les Maillochitos	285 €	700 €	**285 €**
Les Patoisants de l'Albanais	380 €	380 €	**380 €**
Les Scrabbleurs de l'Albanais	120 €	150 €	**120 €**
Lire et faire lire 74	285 €	500 €	**285 €**
Musique et nature – concert à Rumilly	1 000 €	1 200 €	**1 000 €**
Orchestre d'harmonie de Rumilly (incluant le poste de Directeur)	10 340 €	10 400 €	**10 340 €**
Réveil rumillien	3 230 €	3 230 €	**3 230 €**
Total culture	**17 692 €**	**18 690 €**	**17 692 €**

Associations sociales

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés de Haute-Savoie	190 €	400 €	**190 €**
Association des paralysés de France	285 €	1 000 €	**285 €**
Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie	285 €	500 €	**285 €**
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles 74	300 €	2 400 €	**300 €**
Comité départemental handisport Haute-Savoie	285 €	300 €	**285 €**

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Comité des œuvres sociales des collectivités territoriales du canton de Rumilly	2 160 €	3 120 €	**3 120 €**
Consommation logement et cadre de vie	285 €	300 €	**285 €**
France ADOT 74	270 €	300 €	**270 €**
France Alzheimer 74	380 €	1 300 €	**380 €**
Mouvement Vie libre	600 €	1 000 €	**600 €**
Pour le logement savoyard - Agence départementale d'information sur le logement	418 €	500 €	**418 €**
Secours catholique Haute-Savoie	380 €	800 €	**380 €**
Total social	**5 838 €**	**11 920 €**	**6 798 €**

Associations liées à l'animation

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Comité des fêtes de Rumilly	69 000 €	70 000 €	**69 000 €**
Comité des fêtes de Rumilly – animations de ville en décembre 2018	10 000 €	10 000 €	**10 000 €**
Total animation	**79 000 €**	**80 000 €**	**79 000 €**

Associations d'anciens combattants

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Le Souvenir français	190 €	200 €	**190 €**
Maison du combattant	230 €	230 €	**230 €**
Total anciens combattants	**420 €**	**430 €**	**420 €**

Association liée à la communication

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Radio FMR	1 200 €	3 500 €	**1 200 €**
Total communication	**1 200 €**	**3 500 €**	**1 200 €**

Association liée au commerce

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Union des commerçants de Rumilly et de l'Albanais – aide à l'embauche d'un chargé de mission commerce à temps partiel	9 000 €	9 000 €	**9 000 €**
Total commerce	**9 000 €**	**9 000 €**	**9 000 €**

Association liée aux jumelages

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Comité de jumelage de Rumilly	pas de demande	500 €	**500 €**
Total jumelage		**500 €**	**500 €**

Subventions de projets

Noms	Subvention 2017 accordée	Demande de subvention 2018	Subvention 2018
Amicale des sous-officiers de réserve – mise aux normes électriques du stand de tir	pas de demande	5 000 €	**1 000 €**
Association sportive du lycée de l'Albanais – championnats de France UNSS de raid, VTT et foot à 7	600 €	800 €	**600 €**
Sou des écoles laïques de Rumilly – projet ski	475 €	500 €	**475 €**
Terres d'empreintes – projet de livre-CD « E Capoë »	pas de demande	1 000 €	**500 €**
Total des subventions de projets	**1 075 €**	7 300 €	**2 575 €**

Total des subventions proposées en 2018	**428 866 €**

Crédit disponible à la suite de ces répartitions	**2 134 €**

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute Savoie)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-12

Nature : 7. Finances locales – 7.10. Divers – 7.10.1. Subventions et secours

Objet : Subvention de fonctionnement à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien au titre de l'exercice 2018

Rapporteur : Mme Viviane BONET, Adjointe au Maire

Par délibération en date du 22 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé la municipalisation de l'Espace Emploi Formation et la convention tripartite à intervenir entre Pôle Emploi, la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) et la Commune de Rumilly, portant sur les obligations des partenaires dans le cadre du fonctionnement de la structure, reconduite par avenant n° 1 en date du 06 novembre 2010 puis par avenant n° 2 en date du 29 décembre 2011.

Une nouvelle convention, approuvée par délibération en date du 24 octobre 2012, a été signée le 27 novembre 2012, reconduite par avenant n° 1 en date du 23 décembre 2013 puis par avenant n° 2 en date du 30 janvier 2015.

Cette convention a été reconduite, par délibération en date du 10 décembre 2015, pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2016.

L'article 5.2. de ladite convention porte sur la subvention de la Commune à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien. Ses termes sont rappelés ci-dessous :

« La Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien sollicite chaque année la Commune de Rumilly pour l'attribution d'une subvention nette selon le mode de calcul suivant :

- Une subvention de fonctionnement équivalente à un montant unitaire par jeune habitant Rumilly accompagné et par an. A la date de la signature de la convention, ce montant est de 70,00 euros, le nombre moyen de jeunes accompagnés habitant Rumilly est de 300.

A laquelle s'ajoute :

- Une subvention correspondant à la délocalisation à Rumilly de l'action de la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (déplacements, renforts de personnels, moyens matériels spécifiques, etc).
 Au vu du bilan financier 2017 présenté par la MLJBA, le coût de cette délocalisation 2017 s'est élevé à 8 842,00 euros et est estimé à 9 080,00 euros au titre du budget prévisionnel 2018.

De laquelle est déduite :

- La participation financière de la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien au financement des postes partagés fonctionnellement. ».
 Au vu du bilan financier 2017 présenté par la MLJBA, le coût des postes partagés s'est élevé à 6 805,00 euros et est estimé à 6 800,00 euros au titre du budget prévisionnel 2018.

Dans ces conditions, la subvention 2018 de la Commune de Rumilly à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien s'élève à 23 280,00 euros (21 000,00 + 9 080,00 – 6 800,00). Pour mémoire, la subvention versée en 2017 s'est élevée à 23 280,00 euros.

La subvention est versée au plus tard le 30 avril.

La commission « Finances / Développement Interne » a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 22 mars 2018.

A l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL ATTRIBUE une subvention à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien d'un montant de 23 280,00 euros au titre de l'année 2018.

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Pierre BECHET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-13

Nature : 7. Finances locales – 7.10. Divers – 7.10.1. Subventions et secours

Objet : Subvention à l'Office Socio Culturel de l'Albanais et de Rumilly au titre de l'exercice 2018

Rapporteur : M. Miguel MONTEIRO-BRAZ, Conseiller Municipal délégué

L'Office Socio Culturel de l'Albanais et de Rumilly (OSCAR) sollicite une subvention d'un montant global de 321 910,00 euros se décomposant comme suit :

- Oscar Global..... 40 710,00 euros
 La subvention 2017 était de 40 710,00 euros.

- Secteur Jeunes et point Cyb 281 200,00 euros
 La subvention 2017 était de 281 200,00 euros.

Total 321 910,00 euros
La subvention était de 321 910,00 euros.

Cette subvention est complétée par une

- Subvention visant l'atténuation du coût journalier
 pour les familles de la prise en charge des enfants
 au centre de loisirs d'été d'OSCAR..... 24 000,00 euros

 Concernant les 24 000,00 euros sollicités pour 2018, il s'agit d'une estimation. En effet, le calcul de cette subvention est déterminé suivant le nombre de journées d'enfants de Rumilly pris en charge au centre de loisirs multiplié par 6,10 euros.

Dans le prolongement des arbitrages budgétaires réalisés, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 321 910,00 euros à l'OSCAR pour son fonctionnement. Il est rappelé que cette subvention est identique à celle allouée en 2017 et 2016.

Concernant la subvention visant l'atténuation du coût journalier pour les familles de la prise en charge des enfants au centre de loisirs d'été d'OSCAR, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 6,10 euros / enfant domicilié à Rumilly / jour. Cette subvention sera versée dès connaissance du nombre d'enfants ayant fréquenté le centre de loisirs d'été d'OSCAR et sur présentation d'un justificatif.

La commission « Finances / Développement Interne » a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 22 mars 2018.

Par 26 voix pour – 04 abstentions (M. MORISOT – Mme LOUH, par pouvoir – M. BRUNET – M. CHEVALLIER) – M. PAEZKIEWIECZ ne prend pas part au vote, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE :

- **le versement d'une subvention d'un montant de 321 910,00 euros au bénéfice de l'Office Socio Culturel de l'Albanais et de Rumilly au titre de l'exercice 2018.**

- **le versement d'une subvention visant l'atténuation du coût journalier pour les familles de la prise en charge des enfants au centre de loisirs d'été d'OSCAR. Cette subvention, d'un montant de 6,10 euros / enfant domicilié à Rumilly / jour, sera versée sur présentation d'un justificatif, dès connaissance du nombre d'enfants ayant fréquenté le centre de loisirs d'OSCAR.**

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VILLE DE RUMILLY (Haute Savoie)

Pierre BECHET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-14

Nature : 3. Domaine et patrimoine – 3.1. Acquisitions

Objet : Acquisition d'un bien sis rue des Ecoles
Rapporteur : M. Serge DEPLANTE, Adjoint au Maire

Par courrier en date du 3 avril 2017, Mesdames OLLIER, LECLERC et CHARVIER, représentant la succession LAMBERT, ont fait part à la Commune de leur intention de vendre l'ancienne chapelle des Bernardines leur appartenant, cadastrée section AO n° 594, d'une superficie de 401 m², située 3 rue des Ecoles. Ce bien étant grevé de l'emplacement réservé n° 56 intitulé « Protection et valorisation de l'ancienne chapelle des Bernardines », les propriétaires ont, aux termes de ce courrier, proposé à la Commune de l'acquérir.

Ce bâtiment a été bâti au début du 18ème siècle et fait partie intégrante de l'histoire de Rumilly et de son patrimoine. La volonté de la Commune, affichée depuis de nombreuses années à travers cet emplacement réservé inscrit au PLU, est d'intégrer ce patrimoine au domaine communal afin d'assurer sa conservation et sa mise en valeur, dans un secteur à forts enjeux urbains.

Les propriétaires ont accepté l'offre d'acquisition faite par la Commune, après consultation du service des Domaines, soit 137 500,00 euros.

La commission « Urbanisme / Déplacements / Transports » a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 21 mars 2018.

A l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL

ACQUIERT l'ancienne chapelle des Bernardines, cadastrée section AO n° 594, située 3 rue des Ecoles, appartenant à la succession LAMBERT, moyennant le prix de 137 500,00 euros.

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte relatif à cette acquisition.

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE FAVERGES (Haute Savoie)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-15

Nature : 3. Domaine et patrimoine – 3.2. Aliénations

Objet : Vente de parcelles sises avenue Edouard André
Rapporteur : M. Serge DEPLANTE, Adjoint au Maire

La Commune est propriétaire d'un tènement situé au 8 avenue Edouard André, cadastré section AN n° 1, 2 et 230 comprenant une batterie de garages et un petit bâtiment anciennement à usage d'habitation.

Conformément aux objectifs de la zone Ucb (« Sous-secteur de mutation à densité adaptée »), le souhait de la Commune dans ce secteur à proximité immédiate du centre-ville, dans un ilot de type faubourg, est de favoriser la construction de logements tout en développant une densité adaptée, au moyen d'une opération d'aménagement dit de renouvellement urbain. C'est pourquoi il a été décidé de vendre une partie de cette propriété non utilisée à un promoteur.

En raison des fortes contraintes de la partie de terrain située le long de la Néphaz et du ruisseau Chantemerle, notamment eu égard au Plan de Prévention des Risques Naturels, il a été convenu de vendre une partie des parcelles cadastrées section AN n° 1p et AN n° 2p et la totalité de la parcelle cadastrée section AN n° 230, soit une surface approximative de 3 300 m². Il est précisé que la ripisylve le long des cours d'eau restera propriété de la Commune pour l'entretien de cet espace naturel et que la Commune conservera au droit de l'opération un chemin d'entretien et d'agrément.

Un mandat de vente a été régularisé avec l'agence ORPI conformément à la décision prise par M. LE MAIRE le 5 octobre 2017. Trois dossiers ont été déposés par des promoteurs et, après étude, c'est celui de la société EDIFIM qui est ressorti comme le plus qualitatif et présentant la meilleure offre financière pour la Commune.

Une valorisation de 75 000,00 euros a été retenue pour la parcelle cadastrée section AN n° 2p comportant un petit bâtiment anciennement à usage d'habitation. Concernant le surplus du terrain, cadastré section AN n° 230 et AN n° 1p, il est apparu plus opportun de déterminer un prix en fonction de la surface de plancher réalisable, soit environ 1 865 m². Une valeur de 250,00 euros par mètre carré de surface de plancher a été retenue, soit un prix approximatif de 466 250,00 euros.

Cette valorisation a été validée par l'administration des Domaines.

Un document d'arpentage permettra de définir précisément la surface cédée. La surface de plancher réelle et, par conséquent, le prix seront ajustés en fonction de la demande de permis de construire qui sera déposée par l'acquéreur, étant précisé que la surface de plancher ne devra en aucun cas être inférieure à 1 700 m².

Cette opération immobilière représente environ 25 logements.

Un compromis de vente sera régularisé dans les trois mois suivant la délibération.

Les frais de géomètre et la commission d'agence seront pris en charge par la Commune, les frais de Notaire étant quant à eux à la charge de la société EDIFIM.

La commission « Urbanisme / Déplacements / Transports » a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 21 mars 2018.

A l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL

VEND à la société EDIFIM ou toute personne morale qu'elle se substituera les parcelles actuellement cadastrées section AN n° 1p, AN n° 2p et AN n° 230 susmentionnée selon les modalités précisées ci-dessus.

AUTORISE :

- **le règlement à l'agence ORPI de la commission d'agence, d'un montant de 21 000,00 euros ;**

- **M. LE MAIRE à signer tout acte y afférent, y compris tout acte de constitution de servitude dans le cadre du projet de construction de l'acquéreur.**

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VILLE DE RUMILLY (Haute Savoie)

Pierre BECHET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-16

Nature : 1. Commande publique – 1.4. Autres contrats

Objet : Travaux coordonnés d'aménagement d'une voie verte et d'enfouissement des réseaux aériens, rue René Cassin
Convention constitutive d'un groupement de commandes à intervenir entre le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly
Désignation des représentants de la Commune de Rumilly au sein de la commission ad hoc du groupement de commandes
Rapporteur : Mme Danièle DARBON, Adjointe au Maire

La Commune de Rumilly entreprend des travaux d'aménagement de voirie dans le but de sécuriser les trajets piétons et vélos le long de la RD910, rue René Cassin.

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) souhaite profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement des réseaux aériens dans le périmètre de l'opération.

Ces prestations relèvent de la compétence de la Commune pour les travaux d'aménagement de voirie, modernisation des installations d'éclairage public (partie génie électrique et matériel) et du SYANE pour les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, des télécommunications et du rétablissement en souterrain des infrastructures d'éclairage public (partie génie civil).

Sur la base des travaux incombant à chaque membre du groupement, la répartition financière a été établie sur les bases suivantes :

- Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Rumilly :
 Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 550 000,00 euros HT soit 660 000,00 euros TTC.

- Travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :
 Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 237 055,83 euros HT soit 284 466,99 euros TTC.

soit un montant prévisionnel total estimé à 787 055,83 euros HT soit 944 466,99 euros TTC.

Le marché permettant la réalisation de ces travaux sera lancé dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

La désignation du titulaire du marché public se fera dans le cadre de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

La commission « Finances / Développement Interne » a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 22 mars 2018.

A l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative aux travaux coordonnés d'aménagement d'une voie verte et d'enfouissement des réseaux aériens – rue René Cassin, jointe en annexe à la présente délibération, à intervenir entre le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly.

AUTORISE la signature de ladite convention désignant la Commune de Rumilly coordonnateur du groupement de commandes et précisant l'étendue de son rôle.

DESIGNE comme suit les membres qui seront représentés dans la Commission ad hoc du groupement de commandes sachant que M. Pierre BECHET, Maire, est le Coordonnateur du groupement de commandes et titulaire de la commission et que seuls les membres ayant voix délibérative à la Commission d'appel d'offres de la Commune peuvent être désignés :

- **Suppléant : M. Serge DEPLANTE.**

AUTORISE M. LE MAIRE à lancer la consultation pour le marché concernant les travaux d'aménagement d'une voie verte et d'enfouissement des réseaux aériens, rue René Cassin à Rumilly en coordination entre le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly.

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VILLE DE RUMILLY (Haute Savoie)

Pierre BECHET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-17

Nature : 3. Domaine et patrimoine – 3.3 Locations

Objet : Locaux de l'Inspection départementale de l'Education Nationale sis 6 bis rue Pierre Salteur
Avenant n° 1 au bail à intervenir entre la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie, agissant au nom et pour le compte de l'Etat et la Commune de Rumilly
Rapporteur : Mme Danièle DARBON, Adjointe au Maire

Par délibération en date du 11 juillet 1994, le Conseil Municipal a approuvé les termes du bail consenti par la Commune de Rumilly au profit de l'Etat concernant la mise à disposition de locaux dont elle est propriétaire, 6 bis rue Pierre Salteur, destinés à accueillir les services de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, pour une durée de neuf ans.

Ce bail a été renouvelé une première fois, par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mai 2003, puis une seconde fois, par délibération en date du 23 février 2012 (délibération n° 2012-02-04).

Cette location a été consentie pour une durée de neuf ans, à compter du 1er janvier 2012, moyennant un loyer annuel fixé initialement à 11 684,47 euros, révisable tous les trois ans.

Conformément au bail sus-indiqué, il y a lieu de constater la révision triennale du loyer devant intervenir le 1er janvier 2018. A ce titre, un avenant doit être conclu dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

L'administration des domaines a été consultée et a évalué, par avis en date du 10 janvier 2018, le montant du nouveau loyer à 12 015,43 euros. Ce nouveau montant sera applicable pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les autres clauses et conditions du bail demeurent inchangées.

La commission « Finances / Développement Interne » a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 22 mars 2018.

A l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au bail du 26 mars 2012 à intervenir entre la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, et la Commune de Rumilly.

AUTORISE M. LE MAIRE à le signer.

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY
Haute Savoie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-18

Nature : 2. Urbanisme – 2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – 2.2.1. Certificats d'urbanisme et déclarations préalables de travaux

Objet : Création d'un jardin public de centre-ville
Autorisation à donner à M. LE MAIRE pour déposer un permis d'aménager
Rapporteur : M. Serge DEPLANTE, Adjoint au Maire

La Commune projette la création d'un jardin public paysagé qui trouverait sa place au cœur du centre-ville ancien de Rumilly sur une parcelle en friche depuis plusieurs années, édifiée d'une construction en ruine qui a dû être sécurisée.

Cette parcelle, cadastrée section AO n° 298, sise 5 rue Charles de Gaulle (face à la Poste), présente une surface de 1 623 m². Elle présente également un accès étroit sur la rue du Collège, sous la terrasse d'une habitation.

La volonté de la collectivité, au travers de cet aménagement, est de contribuer à renforcer l'identité du centre-ville ancien tout en ménageant une respiration dans cette partie de la ville aux rues médiévales étroites. Véritable poumon émergeant du centre historique, le jardin sera le lieu de rendez-vous des habitants qui pourront y faire une pause.

Le projet consiste, après démolition de l'habitation vétuste qui a fait l'objet d'un permis de démolir, à aménager, en retrait de la rue, un jardin public avec des jeux d'enfant, des bancs, une pergola. Le terrain présente un dénivelé de 8 mètres entre la rue du Collège et la rue Charles de Gaulle. Afin de

tirer parti de cette contrainte, le projet propose une succession de terrasses, reliées par un jeu de rampes et d'escaliers.

Au titre de l'article R421-20 du Code de l'urbanisme, cette opération devra faire l'objet d'une demande de permis d'aménager s'agissant de la création d'un espace public dans le périmètre des abords des monuments historiques.

La commission Plénière et la commission « Urbanisme / Déplacements / Transports » ont débattu de ce dossier lors de leurs réunions respectives des 21 février et 21 mars 2018.

A l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. LE MAIRE à déposer une demande de permis d'aménager.

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute Savoie)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-19

Nature : 7. Finances locales – 7.10. Divers – 7.10.1. Subventions et secours

Objet : Subventions à différents organismes et associations au titre de l'exercice 2018

Rapporteur : M. Jean-Pierre VIOLETTE, Adjoint au Maire

La commission « Prévention / Citoyenneté / Conseil Local de Sécurité », réunie le 6 février 2018, a pris position sur les subventions en matière de prévention à proposer au vote du Conseil Municipal.

Ces différentes propositions sont énumérées dans le tableau ci-dessous :

Association ou organisme	Montant de la subvention		Convention
	2017	Proposition 2018	
AVIJ des Savoie	6 000,00 euros	**6 000,00 euros**	Oui
Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter-Etablissement	10 250,00 euros	**10 250,00 euros**	Oui

Association ou organisme	Montant de la subvention		Convention
	2017	Proposition 2018	
Conseil Départemental (co-financement postes d'éducateurs de l'association Passage)	10 000,00 euros	**0,00 euro**	Non
Association de Protection Civile	3 250,00 euros	**3 250,00 euros**	Oui
Association Espace Femmes Geneviève D	1 400,00 euros	**1 400,00 euros**	Oui
TOTAL	30 900,00 euros	**20 900,00 euros**	

Il sera demandé au Conseil Municipal, lors du point suivant de l'ordre du jour, d'allouer aux établissements scolaires publics du premier degré des subventions dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sureté. Ces subventions représentent un montant global de 980,00 euros.

Si les subventions allouées dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sureté sont validées, le montant total des subventions liées aux associations et organismes de prévention et de sécurité s'élèvera donc à 21 880,00 euros.

A l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE le versement des différentes subventions figurant dans le tableau ci-dessus au bénéfice des différents organismes et associations susvisés au titre de l'exercice 2018.

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VILLE DE RUMILLY (Haute Savoie)

Pierre BECHET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-20

Nature : 7. Finances locales – 7.10. Divers – 7.10.1. Subventions et secours

Objet : Subventions à différents établissements scolaires dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sureté

Rapporteur : M. Jean-Pierre VIOLETTE, Adjoint au Maire

La circulaire de l'Education Nationale du 29 mai 2002 prévoit la mise en place de Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) au sein des écoles publiques.

Suite à cette circulaire, les responsables d'établissements scolaires ont engagé des plans d'évacuation et de confinement au sein de leurs propres établissements. Suite à des exercices réalisés durant l'année scolaire 2008 / 2009, il s'avère que les responsables d'établissements ont besoin de packs d'eau et de « petit matériel de base ».

Concernant les bouteilles d'eau, la Commune alloue, à chaque école en début d'année scolaire, une dotation annuelle de packs d'eau, à savoir un pack d'eau par classe. L'achat et la livraison s'effectuent directement par la collectivité.

Concernant le « petit matériel de base », composé de lampes, postes radio, cornes de brume, essuie-tout, sacs poubelle et scotchs, il appartient à chaque responsable d'établissement, durant l'année scolaire, de gérer et d'acquérir leur propre stock de petites fournitures nécessaires au confinement.

Pour ce faire, une subvention annuelle est allouée à chaque école, pour chaque année scolaire, afin de procéder à l'achat de ces matériels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 35,00 euros par tranche de 50 enfants théoriques dans les écoles, à savoir :

- Ecole du Champ du Comte
 Deux zones de confinement – 125 enfants maximum — 105,00 euros

- Ecole des Prés Riants
 Deux zones de confinement – 100 enfants maximum — 70,00 euros

- Ecole du Centre
 Une zone de confinement – 150 enfants maximum — 105,00 euros

- Ecole Albert André
 Deux zones de confinement – 200 enfants maximum — 140,00 euros

- Ecole Léon Bailly
 Deux zones de confinement – 175 enfants maximum — 140,00 euros

- Ecole René Darmet
 Trois zones de confinement – 320 enfants maximum — 245,00 euros

- Ecole Joseph Béard
 Deux zones de confinement – 250 enfants maximum — 175,00 euros

 Il est précisé que le nombre d'enfants par école sus-visée correspond à la capacité théorique maximum d'accueil par école au 1er janvier 2018.

- Coût global à la charge de la ville de RUMILLY : 980,00 euros.

La commission « Prévention / Citoyenneté / Conseil Local de Sécurité » a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 6 février 2018.

A l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL ALLOUE les subventions annuelles figurant ci-dessus aux établissements scolaires publics du premier degré.

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VILLE DE RUMILLY (Haute Savoie)

Pierre BECHET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-21

Nature : 8. Domaines de compétences par thèmes – 8.9. Culture

Objet : Notre Histoire, Musée de Rumilly
Avenant n° 1 à la convention cadre 2017 – 2021 à intervenir entre l'association Réseau Empreintes et la Commune de Rumilly
Rapporteur : Mme Danièle DARBON, Adjointe au Maire

Une convention cadre ayant pour objet le développement d'un partenariat culturel entre l'association Réseau empreintes et la Commune de Rumilly a été signée le 31 mai 2017, pour une durée de cinq à compter du 1er janvier 2017 suite à la délibération n° 2017-04-24, prise par le Conseil Municipal lors de sa séance en date du 11 mai 2017.

Lorsque le musée s'engage dans l'organisation d'évènements du Réseau, le temps de travail des agents du musée peut être indemnisé forfaitairement. Afin de clarifier les engagements des deux parties et de pouvoir prétendre aux compensations financières prévues, il convient d'établir avec ladite association un avenant n° 1 à la convention cadre 2017 – 2021, joint en annexe à la présente délibération.

Au titre de l'année 2017, 600,00 euros, correspondant à l'indemnisation de trois réunions de groupe de travail, seront versés à la Commune de Rumilly.

Les membres de la commission « Vie culturelle » ont été sollicités par mail le 09 mars 2018. Aucune remarque n'a été formulée.

A l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention cadre 2017 – 2021 à intervenir entre l'association Réseau Empreintes et la Commune de Rumilly.

AUTORISE M. LE MAIRE à la signer.

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute Savoie)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-22

Nature : 8. Domaines de compétences par thèmes – 8.9. Culture

Objet : Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre
Convention de partenariat à intervenir entre le Département de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly
Rapporteur : Mme Danièle DARBON, Adjointe au Maire

Afin de définir les conditions dans lesquelles le Département de la Haute-Savoie apporte son soutien financier à la Commune de Rumilly pour son Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) de la Haute-Savoie, pour la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2019, il convient de conclure une convention de partenariat entre le Département de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Trois objectifs sont définis au sein du SDEA :
- consolider le maillage territorial,
- renforcer les liens avec les pratiques en amateur,
- renforcer les actions avec l'Education Nationale.

L'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre s'engage à respecter les critères correspondant au socle commun à toutes les structures du territoire (statut, Direction, enseignants diplômés d'Etat, projet d'établissement à jour, etc...). Elle veillera également au développement de la cohésion territoriale, à la mise en réseau des enseignements artistiques, à l'innovation

pédagogique, à la pertinence du projet d'établissement, à la diversification de l'offre et à la mise en place de projets transversaux.

Les modalités d'intervention du Département en faveur des Etablissements d'Enseignements Artistiques pour l'attribution et les modalités de suivi financier de la subvention sont les suivantes :

- Une première répartition est versée dès signature de la convention et représente 70 % du montant de la subvention attribuée par le Département en 2017.
 Cette somme correspond à la part « Socle » commune à tous les Etablissements d'Enseignements Artistiques.
 Pour la Commune de Rumilly, l'aide allouée par le Département au fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre est d'un montant maximum de 36 365,00 euros et représente 70 % du montant de la subvention attribuée par le Département en 2017.

- Le solde, correspondant à la part « Variable » de la subvention, s'effectuera durant le deuxième semestre 2018 et sera étudié chaque année.

Les modalités de financement du nouveau schéma se veulent équitables, incitatives et spécifiques à chaque Etablissement d'Enseignements Artistiques.

A la fin de l'année scolaire 2017 – 2018, l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre de Rumilly présentera au Département un bilan financier et un compte-rendu d'activité au titre de l'exercice 2018.

Les membres de la commission « Vie culturelle » ont été sollicités par mail le 09 mars 2018. Aucune remarque n'a été formulée.

A l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le Département de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly pour son Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre.

AUTORISE M. LE MAIRE à la signer.

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)

Pierre BECHET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BECHET, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

Présents : M. BECHET – Mme DARBON – M. Serge DEPLANTE – Mme BONET – Mrs FAVRE – VIOLETTE – BERNARD-GRANGER – Mmes HECTOR – CHAUVETET – Mrs ROUPIOZ – MOLLIER – Mmes CARQUILLAT – BOUVIER – M. MONTEIRO-BRAZ – Mmes CHARLES – ROSSI – TROMPIER – GOLLIET-MERCIER – Mrs TURK-SAVIGNY – PAEZKIEWIECZ – MORISOT – CLEVY – BRUNET – CHEVALLIER

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à Mme BONET – M. PARROUFFE qui a donné pouvoir à Mme DARBON – M. CHARVIER qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY – M. Daniel DEPLANTE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – M. CHATELARD qui a donné pouvoir à M. PAEZKIEWIECZ – M. PEIGNON qui a donné pouvoir à M. BECHET – Mme LOUH qui a donné pouvoir à M. MORISOT

Absents : Mrs JARRIGE - COTTE

Mme GOLLIET-MERCIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-03-23

Nature : 9. Autres domaines de compétences – 9.1. Autres domaines de compétence des communes et des EPCI

Objet : Projet de jumelage avec la Commune de Maglie (Italie)
Rapporteur : M. LE MAIRE

La Commune de Maglie est une Commune italienne de près de 15 000 habitants de la province de Lecce dans la région des Pouilles.

Depuis mars 2017, des échanges écrits et verbaux ont été établis entre les Communes de Maglie et de Rumilly dans le but de faire connaissance et de tisser des liens, en vue, le cas échéant, de conclure un accord de jumelage. Ces premiers échanges sont intervenus dans la continuité d'échanges scolaires entre le lycée Capece de Maglie et le lycée Démotz de la Salle de Rumilly.

En juin 2017, une délégation rumillienne s'est rendue à Maglie. Cette délégation était composée de M. LE MAIRE, Danièle DARBON, Première Adjointe au Maire, et Jacques CHEVALLIER, Président du Comité de jumelage.

Le 25 janvier 2018, le Conseil municipal de Maglie a délibéré pour :

« *(…)*

- *Entreprendre toutes les démarches concernant l'hypothèse de jumelage avec Rumilly, afin de mettre en place des projets communs dans le domaine du tourisme, des ressources naturelles et culturelles, de la gestion du territoire et dans tous les autres secteurs qui seront*

communément acceptés par un accord visant à favoriser les relations d'amitié et de collaboration déjà commencées en 2017.

- *Donner pouvoir au Maire, au Président du Conseil municipal et à l'Adjointe au tourisme, à la culture et à l'innovation technologique afin de prendre en charge les modalités d'organisation, de maintenir le contact et de développer ce partenariat afin d'établir cette convention de jumelage au plus vite.*

(…) ».

Fin février début mars 2018, une délégation de la Commune de Maglie s'est déplacée sur Rumilly. Cette délégation était composée de Gabriele BUCCI, Président du Conseil municipal de Maglie, et Deborah FUSETTI, Adjointe au Maire au tourisme, à la culture et à l'innovation technologique.

Les différents échanges relatés ci-dessus ont permis de confirmer l'intention des deux collectivités de développer des relations de jumelage.

Les domaines dans lesquels des échanges pourraient être prioritairement développés sont les suivants :

- échanges scolaires,
- coopération culturelle et sportive,
- coopération et promotion touristique,
- échanges dans le cadre des événements à caractère festif,
- coopération économique.

A ce stade du projet, il est opportun d'inviter le Conseil Municipal à délibérer, dans un premier temps, pour autoriser la poursuite des discussions avec les représentants de la Commune de Maglie en vue de mettre au point une charte ou une convention de jumelage dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer dans un second temps afin d'approuver la charte de jumelage une fois celle-ci mise au point et d'autoriser M. LE MAIRE à la signer.

La Commission plénière a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 21 février 2018.

La Commission Jumelage a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 21 mars 2018.

A l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE POUVOIR A M. LE MAIRE et à Mme Danièle DARBON, Première adjointe au Maire, afin de poursuivre les discussions avec les représentants de la Commune de Maglie en vue de mettre au point une charte ou une convention de jumelage dans les meilleurs délais.

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute Savoie)